

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE: Par an, (payable d'avance) \$6.00 (payable par trimestre) 2.00

L'ÉVÉNEMENT

JOURNAL QUOTIDIEN

PRIX DES ANNONCES

Les lignes, première insertion \$0.50 Chaque insertion subséquente 0.125

Bureaux à Québec, No. 1, rue Buade, à côté du Bureau de Poste.

Éditeur-Propriétaire: S. MARCOTTE

Rédacteur en Chef: HECTOR FABRE

Succursale à Montréal: Fabre & Gravel, Libraires, 219, rue Notre-Dame.

Supplément de L'ÉVÉNEMENT DU 12 FÉVRIER 1876

L'OFFICIER DE FORTUNE

(SUITE)

XXIII

HENRIETTE DE BEAUDONCOURT

Madame de Moffans réalisait un type oublié dans nos jours d'étonnante démocratie. C'était bien la grande dame du quinzième siècle, avec sa pesanteur orgueilleuse, sa raideur empressée, ses préjugés cassants, ridicules parfois, respectables toujours.

Arrivée devant la cellule dont la fenêtre avait si profondément attiré la curiosité de messire Henri, l'abbesse passa. Marie éprouva un serrement de cœur cruel. Elle n'osa demander à madame de Moffans pourquoi cette cellule ne s'ouvrait pas devant elle.

elle échangea avec elle un coup d'œil profond. — Que puis-je faire pour vous, madame? — demanda Marie à la novice. — Rien, madame, tout est fini maintenant pour moi sur la terre.

IL A QUERIT DES MEDECINS DE MONTREAL. LE REMEDE DU DOCTEUR BIRNBAUM. Rhumatisme, Névralgie, Goutte, MAL AUX REINS.

CHARLES MARTIN, SEUL AGENT. Montréal, 2 février 1876. Chemin de Fer de l'Île du Prince-Edouard.

Chemin de Fer Intercolonial. SOUMISSIONS POUR L'EXPRESS. DES SOUMISSIONS sont demandées pour l'expédition des Affaires de l'Express sur la ligne entière du Chemin de Fer Intercolonial.

Chemin de Fer Intercolonial. SOUMISSIONS POUR VENTE DE JOURNAUX, etc. Le soumissionnaire est invité à recevoir des soumissions pour le privilège de vendre des journaux, livres, etc.

BOIS DE CHAUFFAGE.

Le soumissionnaire a l'honneur d'informer le public qu'il est prêt à recevoir des commandes pour le Bois de Chauffage, tels que ERABLE MERISIER, EPINETTE, ETC., ETC.

EDOUARD CLARK, MARCHAND-ÉPICIER.

No. 32, RUE DU PONT, ST. ROCH. Profits de l'approche des Fêtes de Noël et du Jour de l'An pour adresser ses plus sincères remerciements à ses nombreux pratiques.

A VENDRE SANS RESERVE.

150 Machines à Coudre comprenant les suivantes: Le Singer pour Familles, Le Singer No. 2 pour Tailleurs et Cordonniers, manufacturés par C. W. Williams & Co., de Montréal.

WOODLEY & CIE. AVIS.

Tous les comptes dus qui ne seront pas payés d'ici au 1er JANVIER 1876, nous les donnerons à notre avocat pour collection.

Chemin de Fer de l'Île du Prince-Edouard. SOUMISSIONS POUR AFFAIRES D'EXPRESS. DES SOUMISSIONS sont demandées pour les affaires d'express ordinaires sur toute la ligne du chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard.

Chemin de Fer de l'Île du Prince-Edouard. SOUMISSIONS POUR VENTES DE JOURNAUX, ETC. Le soumissionnaire est invité à recevoir des soumissions pour le privilège de vendre des journaux, livres, etc.

MARCHANDISES L'usage des Familles. Nous prions respectueusement le public de faire attention à notre très grand assortiment de Marchandises d'usage des familles.

GLOVER, FRY & CIE. Québec, 26 janvier 1876.



FOURRURES! FOURRURES!!

IMPORTATION EXTRAORDINAIRE POUR LES SAISONS D'AUTOMNE ET D'HIVER. No. 54, RUE ST. JOSEPH, ST. ROCH.

POUR LES DAMES. Garnitures ou Set de Vison, do do de Martre, do do de Loup de la Mer du Sud.

POUR LES HOMMES. Casques, Pardeuses, Gants et Mitaines, Bois de Loutre Naturelle Canadienne, do do do do do Loutre de Mer.

—On m'a beaucoup vanté, madame, le monastère des Annonciades de Vesoul; je désirais vous remercier de la bonne direction que vous lui donnez, et en même temps de l'aimable hospitalité que vous m'y avez offerte.

—Et vous avez de grands noms? —Oui, madame! les meilleurs noms de la Franche-Comté. —Pourrai-je visiter les cellules, madame?

—Quant à ce grand personnage, — continua Marie avec une voix dont le timbre semblait s'être modifié, depuis que l'amour s'était révélé à elle, — je sais qui il est? Mais malheur à lui, s'il trompe son souverain! Quand une femme comme moi descend par l'amour, elle remonte par la haine!

Sirop des Barbares. Maintenez en réception et à vendre par JOS. LEPAGE, Rue St Jacques, Basco-Ville, Québec, 3 février 1876.

J. B. LALIBERTÉ, CHAPELIER ET MANCHONNIER. Québec, 26 septembre 1875.



La diva du théâtre Taitbout ne jouait pas et se contentait d'assister aux opéras de dame Fortune.

Tout à coup, une idée lui traversa le chignon, et elle s'écria: —Tiens! si je jouais mon âge! —Vous avez là une excellente pensée, observa un joueur. Une femme qui joue sur le numéro de son âge est sûre de le gagner.

—Eh bien! nous allons voir, je vais mettre cinq louis sur mon âge. Et Céline pose sur le n. 30. Une minute après retentit le mot solennel: —Rien ne va plus!

La bille roule, saute, bondit et finit par s'arrêter au numéro 36. Aussitôt une bonne petite camarade dit à Céline: —Tu vois que le conseil de monsieur était bon. Si tu avais mis sur ton âge, tu aurais gagné.

Y. QUININE DE CAMPBELL.—Voici une ode sur le Quinquina, adressée à M. Fagon (qui Gressant), professeur de botanique à Paris. Cet ode prouve combien ce remède était célèbre dans les derniers siècles: Quinquina: tant de bannis l'effroi qui nous possède Loin de cet appareil incertain, dangereux, qui plus que le mal même est souvent si dangereux. Et n'est qu'un autre mal sous le nom de remède.

O merveille inconnue! O précieuse écroule! Si le docteur Fagon, que la nature instruit, avait vu, diva arbo, et des fleurs et ton fruit, où s'emploierait-il pas tes vertus et ta force.

Remède préférable à tous les panacées, Le sort te reculait au bout de l'analyse, Mais les peines qu'on souffre à franchir tant de mors, Par un si riche présent, sont bien récompensées.

Combien, O Quinquina, Combien de froids et de fièvres, De mortels trépas, Par toi sont préservés.

Le Vin Quinine de Campbell est en vente chez tous les pharmaciens et épiciers de la Péninsule.

Vente par le Shérif. La Société de Construction Permanente de Québec, contre Louis Narcisse Hébert.

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue Prince-Édouard, mesurant 42 pieds et 3 pouces de front sur 62 pieds de profondeur, plus ou moins.

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue Richemont, mesurant 47 pieds et 3 pouces de front, sur 63 pieds de profondeur, plus ou moins.

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue de la Cité, mesurant 47 pieds et 3 pouces de front, sur 63 pieds de profondeur, plus ou moins.

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue de la Cité, mesurant 47 pieds et 3 pouces de front, sur 63 pieds de profondeur, plus ou moins.

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue de la Cité, mesurant 47 pieds et 3 pouces de front, sur 63 pieds de profondeur, plus ou moins.

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue de la Cité, mesurant 47 pieds et 3 pouces de front, sur 63 pieds de profondeur, plus ou moins.

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue de la Cité, mesurant 47 pieds et 3 pouces de front, sur 63 pieds de profondeur, plus ou moins.

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue de la Cité, mesurant 47 pieds et 3 pouces de front, sur 63 pieds de profondeur, plus ou moins.

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue de la Cité, mesurant 47 pieds et 3 pouces de front, sur 63 pieds de profondeur, plus ou moins.

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue de la Cité, mesurant 47 pieds et 3 pouces de front, sur 63 pieds de profondeur, plus ou moins.

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue de la Cité, mesurant 47 pieds et 3 pouces de front, sur 63 pieds de profondeur, plus ou moins.

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue de la Cité, mesurant 47 pieds et 3 pouces de front, sur 63 pieds de profondeur, plus ou moins.

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue de la Cité, mesurant 47 pieds et 3 pouces de front, sur 63 pieds de profondeur, plus ou moins.

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue de la Cité, mesurant 47 pieds et 3 pouces de front, sur 63 pieds de profondeur, plus ou moins.

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue de la Cité, mesurant 47 pieds et 3 pouces de front, sur 63 pieds de profondeur, plus ou moins.

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue de la Cité, mesurant 47 pieds et 3 pouces de front, sur 63 pieds de profondeur, plus ou moins.

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue de la Cité, mesurant 47 pieds et 3 pouces de front, sur 63 pieds de profondeur, plus ou moins.

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue de la Cité, mesurant 47 pieds et 3 pouces de front, sur 63 pieds de profondeur, plus ou moins.

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue de la Cité, mesurant 47 pieds et 3 pouces de front, sur 63 pieds de profondeur, plus ou moins.

ANNONCES NOUVELLES

A LOUER. Deux Maisons sur les Glacis en dehors de la Pointe St. Jean. Le magasin et la Résidence au Cul-de-Sac, occupé par M. Turcotte. Bureaux sur le Quai Napoléon.

MAISON A LOUER. Ce beau Cottage, No. 27, rue Ste. Geneviève, faubourg St. Jean. Beau jardin en avant avec arbres fruitiers, deux hangars avec étable en arrière, une cour de 30 pieds.

Articles de Fantaisie. Un assortiment d'Articles de Fantaisie en Soie. Blancs, Bleus, Verts, Rouge, Pourpre, Écarlate et Noir.

De 50 centims à \$1.50. C. SEIFERT, EUROPEAN BAZAAR. Québec, 12 février 1876.

Produits de l'Ouest. Le soussigné informe ses pratiques et le public en général qu'il reçoit tous les jours directement de la province d'Ontario et de Montréal, tout ce qui concerne le commerce de Provisions, tels que Fleur de toutes sortes; Extra Supérieure, Extra, Extra du Crispant, Fine Middlings, etc.

Le soussigné informe ses pratiques et le public en général qu'il reçoit tous les jours directement de la province d'Ontario et de Montréal, tout ce qui concerne le commerce de Provisions, tels que Fleur de toutes sortes; Extra Supérieure, Extra, Extra du Crispant, Fine Middlings, etc.

AMB LAROCHE, Marchand de Fleurs, Grains, Provisions, Basse-Ville. Québec, 12 février 1876.

CANADA. Dans la Cour du Procureur de Québec, District de Québec, Cité de Québec.

Le onzième jour de février mil huit cent soixante-et-seize. Présent: Son Honneur CYRILLE DELAGRAVE, Recorder.

LA CORPORATION de la cité de Québec, Demanderesse.

BARTHELEMI ROCHETTE, ci-devant de la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, dans le comté de Portmout, dans notre District de Québec, défendeur.

ATTENDU qu'il appert par le rapport A. ROCHES, des Huisiers de cette Cour, au dossier de la sommation démise de la dite Cour, contre le Défendeur en cette cause, que le dit Défendeur ne réside pas dans les limites du District de Québec, et qu'en conséquence il n'a pu lui signifier une copie du dit bref de sommation, tel que voulu par la loi qui régit cette Cour; il est ordonné sur requête de la Demanderesse, à cette fin, que par un avisement à être inséré deux fois en français dans le journal appelé l'Événement, publié en langue française dans le dit District; et deux fois en anglais, dans le journal appelé The Morning Chronicle, publié en langue anglaise, dans le dit District, le dit Défendeur soit notifié de comparaître devant cette Cour, pour y répondre à l'action de la dite Demanderesse, sous deux mois à compter de la dernière insertion du dit avisement; et faute par le dit Défendeur de ce faire, il sera procédé sur la dite action comme dans une cause par défaut.

De par la Cour, CHARLES L. GETHINGS, Greffier de la Cour du Recorder de la Cité de Québec. Québec, 12 février 1876—2f

CANADA. Dans la Cour du Recorder de Québec, District de Québec, Cité de Québec.

Le onzième jour de février mil huit cent soixante-et-seize. Présent: Son Honneur CYRILLE DELAGRAVE, Recorder.

LA CORPORATION de la Cité de Québec, Demanderesse.

JOSEPH LEPINE, ci-devant de notre Cité de Québec, dans notre District de Québec, plaignant, et maintenant de lieux inconnus, Défendeur.

ATTENDU qu'il appert par le rapport A. LANGEUR, un des huisiers de cette Cour, au dossier de la sommation démise de la dite Cour contre le Défendeur en cette cause, que le dit Défendeur ne réside pas dans les limites du District de Québec, et qu'en conséquence il n'a pu lui signifier une copie du dit bref de sommation, tel que voulu par la loi qui régit cette Cour; il est ordonné sur requête de la Demanderesse, à cette fin, que par un avisement à être inséré deux fois en français dans le journal appelé l'Événement, publié en langue française, dans le dit District; et deux fois en anglais dans le journal appelé The Morning Chronicle, publié en langue anglaise dans le dit District, le dit Défendeur soit notifié de comparaître devant cette Cour pour y répondre à l'action de la dite Demanderesse, sous deux mois à compter de la dernière insertion du dit avisement; et faute par le dit Défendeur de ce faire, il sera procédé sur la dite action comme dans une cause par défaut.

De par la Cour, CHARLES L. GETHINGS, Greffier de la Cour du Recorder de la Cité de Québec. Québec, 12 février 1876—2f

De par la Cour, CHARLES L. GETHINGS, Greffier de la Cour du Recorder de la Cité de Québec. Québec, 12 février 1876—2f

De par la Cour, CHARLES L. GETHINGS, Greffier de la Cour du Recorder de la Cité de Québec. Québec, 12 février 1876—2f

De par la Cour, CHARLES L. GETHINGS, Greffier de la Cour du Recorder de la Cité de Québec. Québec, 12 février 1876—2f

De par la Cour, CHARLES L. GETHINGS, Greffier de la Cour du Recorder de la Cité de Québec. Québec, 12 février 1876—2f

De par la Cour, CHARLES L. GETHINGS, Greffier de la Cour du Recorder de la Cité de Québec. Québec, 12 février 1876—2f

De par la Cour, CHARLES L. GETHINGS, Greffier de la Cour du Recorder de la Cité de Québec. Québec, 12 février 1876—2f

De par la Cour, CHARLES L. GETHINGS, Greffier de la Cour du Recorder de la Cité de Québec. Québec, 12 février 1876—2f

De par la Cour, CHARLES L. GETHINGS, Greffier de la Cour du Recorder de la Cité de Québec. Québec, 12 février 1876—2f

De par la Cour, CHARLES L. GETHINGS, Greffier de la Cour du Recorder de la Cité de Québec. Québec, 12 février 1876—2f

De par la Cour, CHARLES L. GETHINGS, Greffier de la Cour du Recorder de la Cité de Québec. Québec, 12 février 1876—2f

VENTE A L'ENCAN

Par J. O. LABBE & Co., MÉRREDI, 16 Février. Dans l'édifice de L. THOMPSON, Involable.

Après quoi sera vendus tous les Meubles et Effets de Ménage. La vente commencera à DEUX heures précises. J. O. LABBE & Co., Encanteurs. Québec, 11 février 1876.

VENTE A GRAND SACRIFICE

Le soussigné désire informer ses pratiques et le public en général qu'il vendra à un grand sacrifice ses marchandises dont le catalogue se trouve dans le prospectus qui sera adressé à toute personne qui en fera la demande. Il signale surtout à l'attention du lecteur un assortiment de Woods, canadiens, anglais et écossais, achetés à bas prix et qui pourra vendre à de meilleures conditions. Les acheteurs trouveront aussi au magasin du soussigné des Fleurs, assorties, Conventuelles, tout de toutes sortes, Châles, Couvertures, Métrons, Effets à Robes à des prix si infimes, qu'il défie toute compétition.

F. X. LEPAGE, 34, rue de la Concorde, St. Roch. Québec, 10 février 1876.

A LOUER.

Ce beau poste d'édifices sous la surveillance du Bureau des Mesureurs de Bois, rue Saint-Louis-Matthieu, avec grand verger et l'approvisionnement de la gelée. Il y a des caves et des magasins, et des magasins en arrière, actuellement occupés par M. Sidney Oublié comme magasin de Fruits et de Provisions.

Plusieurs beaux terrains sur la Grande Allée, rue Richemont, du boulevard de la Reine et autres. Conditions s'adresser à JOHN HEARN, 100, rue St. Jean, Québec, 9 février 1876.

FLEUR PRÉPARÉE

AVIS AUX MARCHANDS. Le soussigné informe respectueusement ses pratiques et le public en général qu'il vient de faire des changements considérables dans son établissement afin de préparer le Fleur dite "SELF RAISING FLOUR" et qu'il est prêt à en recevoir les ordres qui seront adressés à la plus grande promptitude.

WILLIAM GARRIE, Marchand de Fleur, Quai Napoléon, Basse-Ville. Québec, 9 février 1876—3f

POISSON! POISSON!

Le poisson de la Labrador, première qualité. Morue Verte et Fraîche, Morue Séchée, Anguilles, Saumon, Truites. Saindoux en Saucis. Graines de toutes sortes. A vendre par WILLIAM GARRIE, Marchand de Fleur, Quai Napoléon, Basse-Ville. Québec, 9 février 1876—3f

Société Permanente de Construction des Artisans.

AVIS. Les 2ème et 24ème appropriations ont été déclarées pour MÉRREDI, le 18 courant. Elles seront ouvertes à la Salle du Patrons, Côte St. Roch, à 7 heures P. M. Pour participer au tirage il faudra avoir payé les versements de la 4ème semaine. A. J. ANGEL, Sec-Tres. Québec, 6 février 1876.

AVIS SPECIAL.

Immense Succès. On continue de profiter des Phot graphies dans le dernier lot de des Prix Bénéficiaires pendant trois semaines encore, UNE PIASTRE seulement la douzaine chez ELLI O & CIE, 8, rue St. Jean. Québec, 4 février 1876—3f

LA FILLE DE MADAME ANGOIT

OPERA COMIQUE PAR CHARLES LECOQ. Une édition de l'ouvrage ci-dessus mentionné avec texte anglais et français, admirablement relié en drap écarlate et or, seulement \$1.50 et le même ouvrage préparé pour solo piano forte, complet, seulement 60 cents. Les Cent Vierges, seulement 40 cents. La Grande Duchesse "50" La Jolie Parfumeuse "50" En vente par R. MORGAN, Rue de la Fabrique. Québec, 28 janvier 1876.

RAFFLE.

Les personnes qui ont pris des billets sur un CON. A. FISHER qui devait être rafflé chez M. Ouellet sont informées que le tirage aura lieu à l'Hôtel de France, rue St. Nicolas, SAMEDI prochain, à SIX heures P. M. Québec, 9 février 1876.

PERDU.

Le 7 Février courant rue d'Alouillon, UNE PETITE CHIENNE BLACK AND TAN. Une récompense généreuse est offerte à celui qui la rapportera au No. 77, rue d'Alouillon. Québec, 8 février 1876—p

ACCORDS de PIANO à L'ANNEE

PRIX DE L'ABONNEMENT. 6 Piastres pour 12 accords soit un accord par mois. 4 Piastres pour 6 accords soit un accord tous les deux mois. S'adresser à JULES GIBOURAT, Luthier, Facteur et Accordeur de Pianos, 98, rue des Forges, St. Roch. Réparations de tous les Instruments. Québec 7 février 1876.

AVIS

Aux Propriétaires et aux Locataires. M. H. AUTRAN, 98, rue des Forges, se charge de faire louer toute maison et d'indiquer à toute personne qui cherche un logement l'endroit et l'adresse du propriétaire. Venir se faire inscrire à l'adresse ci-dessus de 9 heures à midi et de 2 à 5 h. Placement pour les domestiques, se faire également inscrire. Les habitants qui ont besoin d'employés ou domestiques, s'adresser à l'office 98, RUE DES FORGES, St. Roch. Québec, 7 février 1876.

GRANDE VENTE

de Marchandises Sèches. A une Bâtonnet de 12 SOUS DANS LA PIASTRE POUR UN MOIS SEULEMENT. F. GIGUERE, Coin des rues St. Jean et Claire Fontaine, en face de l'Eglise St. Jean.

Informez ses pratiques et le public en général qu'il vient de réduire toutes ses Marchandises de deux sous par piastre, afin de faire place aux nouvelles importations du printemps. Une visite est respectueusement sollicitée. Québec, 5 février 1876—1m

Traverse de Québec et Lévis.

AVIS. A commencer de LUNDI, le 7 courant, les Prix de la Traverse se réduisent de 10 CENTS. Pour plus amples informations, s'adresser au Bureau de la Compagnie de Navigation à Vapeur du St. Laurent, Quai St. André. A. GABOURY, Secrétaire. Québec, 5 février 1876.

HAUT DE MAISON A LOUER

Contenant 12 appartements, situés au haut du magasin de F. X. GARANT & Co., Libraires, rue de la Fabrique, près de la Basilique, et en face du marché. S'adresser à F. X. GARANT. Québec, 2 février 1876.

AVIS

Le et après JEUDEI 10 FEVRIER 1876, les Trains des Passagers de la Salle et du Fret, laisseront la Jonction de St. Henri tous les jours (les dimanches exceptés) pour la Jonction Scott (Bassé), arrivant aux stations intermédiaires, à l'arrivée du train de la Rivière du Loup venant de Lévis, à la Jonction St. Henri à 9 heures à M. Au retour, le train laissera la Jonction Scott à 1 heure P. M., arrivera à la Jonction St. Henri à 4 heures P. M., avec 20 minutes de retard à l'arrivée de la Rivière du Loup, attendu à Lévis à 5 heures P. M. Les personnes désirant expédier du Fret par le Chemin de Lévis & Kennebec, le pourront à la Jonction de St. Henri via le Grand-Tronc.

G. A. LAFRANCE

RELIEUR ET REGLEUR, No. 4, rue Sault-au-Matlot BASSÉ-VILLE, QUÉBEC. Ayant fait l'acquisition d'une Machine à Régler Perfectionnée (Patent Strike) et étant assés les services d'un relieur et d'un relieur de première classe, est prêt à exécuter à ordre et à une réduction marquée, toutes les commandes qu'on voudra bien lui confier. Québec, 1er février 1876—1m

Corporation de Québec. BUREAU DES REVISEURS.

Bureau du Greffier de la Cité. HOTEL-DE-VILLE, Québec, 7 février 1876.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le Bureau des Réviseurs établi par la 3ème sous-section de la 11e section de l'Acte d'Incorporation de la cité de Québec, 29 vict. chap. 35, telle qu'amendée par la 6e section de la 34e vict. chap. 35, s'assemblera le QUATRIÈME jour de MARS prochain, à TROIS heures de relevée à l'Hôtel-de-Ville dans la salle des séances du conseil pour prendre en considération les listes des Électeurs Municipaux, et entendre les personnes qui auront fait des réclamations touchant l'insertion ou l'omission de noms sur les listes des électeurs pour les élections municipales, et qu'il s'ajournera de jour en jour jusqu'à ce que toutes les listes des électeurs aient été révisées et arrêtées.

Nulle demande pour insertion ou radiation de noms sur les listes des électeurs de la Cité n'est recevable le QUATRIÈME jour de MARS prochain, au dernier jour juridique de FÉVRIER courant. La correction de ces listes doit être achevée le PREMIER d'AVRIL prochain, suivant les termes de la loi. Le Bureau des Réviseurs commencera ses travaux le premier jour de MARS, et continuera par les quartiers St. Pierre, St. Louis, du Palais, Montcalm, St. Jean, Jacques-Cartier et St. Roch. L. A. CANNON, Greffier de la Cité. Québec, 7 février 1876.

SALLE DE MUSIQUE.

JEUDI, 24 FEV. GRANDE SOIRÉE DRAMATIQUE. Donnée par les Amateurs de l'Union Typographique de Québec No. 159. Avec les précieux concours de PLUSIEURS DAMES DE CETTE VILLE. JOSEPH SAVARD, Directeur. L. LYONNAIS, Gérant.

LES PAUVRES DE PARIS

Drame en sept actes, par MM. E. BAISBARRE et E. NCA. Ce drame, qui a lui seul, aurait suffi pour faire la réputation de ses auteurs, est sans contredit le plus bel ouvrage du Théâtre Français. Il a le mérite d'être toujours d'actualité, et sa moralité ne laisse aucune prise à la critique.

Distribution des Actes: 1er acte—Le Banquet de Bordeaux. 2e acte—Le Mendiant de St. Etienne-du-Mont. 3e acte—Les Pauvres en Habit Noir. 4e acte—Les Mauvais Frères. 5e acte—La Charité, s'il vous plaît? 6e acte—Rue de la Huchette, No. 15. 7e acte—Les Pauvres Honteux. (Il s'écoule un laps de 5 années entre le 1er et le 2e acte)

Les 3 FEMMES VEZINA. Exécuté pendant la soirée les morceaux de musique les plus nouveaux. PRIX D'ADMISSION: Partiers, 50 cents. Galeries, 25 cents. Le plan de la salle sera déposé chez MM. A. & J. VEZINA, marchands de musique, rue St. Jean, depuis jeudi, le 17 du courant, jusqu'à heures le jour de la représentation, et les billets seront envoyés moyennant 25 centimes extra par place. Les billets sont en vente chez M. A. Lavigne, marchand de musique, rue St. Jean; chez MM. A. & J. VEZINA, marchands de musique, rue St. Jean; chez Léprieux & Co., Libraires, rue de la Fabrique; chez M. P. Liotte, rue St. Joseph; chez MM. Boudreau & Co., et J. A. Langlais, Libraires, rue St. Joseph; chez F. X. GARANT, marchand de fruits, rue du Pont St. Roch. Il est expressément défendu de couper d'extra billets, ceux qui contreviennent à cet ordre s'exposent à être déçus. Les portes seront ouvertes à 7 heures, et le spectacle commencera à 8 heures. Québec, 9 février 1876.

HAUT DE MAISON A LOUER

Contenant 12 appartements, situés au haut du magasin de F. X. GARANT & Co., Libraires, rue de la Fabrique, près de la Basilique, et en face du marché. S'adresser à F. X. GARANT. Québec, 2 février 1876.

AVIS

Le et après JEUDEI 10 FEVRIER 1876, les Trains des Passagers de la Salle et du Fret, laisseront la Jonction de St. Henri tous les jours (les dimanches exceptés) pour la Jonction Scott (Bassé), arrivant aux stations intermédiaires, à l'arrivée du train de la Rivière du Loup venant de Lévis, à la Jonction St. Henri à 9 heures à M. Au retour, le train laissera la Jonction Scott à 1 heure P. M., arrivera à la Jonction St. Henri à 4 heures P. M., avec 20 minutes de retard à l'arrivée de la Rivière du Loup, attendu à Lévis à 5 heures P. M. Les personnes désirant expédier du Fret par le Chemin de Lévis & Kennebec, le pourront à la Jonction de St. Henri via le Grand-Tronc.

AVIS

Le et après JEUDEI 10 FEVRIER 1876, les Trains des Passagers de la Salle et du Fret, laisseront la Jonction de St. Henri tous les jours (les dimanches exceptés) pour la Jonction Scott (Bassé), arrivant aux stations intermédiaires, à l'arrivée du train de la Rivière du Loup venant de Lévis, à la Jonction St. Henri à 9 heures à M. Au retour, le train laissera la Jonction Scott à 1 heure P. M., arrivera à la Jonction St. Henri à 4 heures P. M., avec 20 minutes de retard à l'arrivée de la Rivière du Loup, attendu à Lévis à 5 heures P. M. Les personnes désirant expédier du Fret par le Chemin de Lévis & Kennebec, le pourront à la Jonction de St. Henri via le Grand-Tronc.

AVIS

Le et après JEUDEI 10 FEVRIER 1876, les Trains des Passagers de la Salle et du Fret, laisseront la Jonction de St. Henri tous les jours (les dimanches exceptés) pour la Jonction Scott (Bassé), arrivant aux stations intermédiaires, à l'arrivée du train de la Rivière du Loup venant de Lévis, à la Jonction St. Henri à 9 heures à M. Au retour, le train laissera la Jonction Scott à 1 heure P. M., arrivera à la Jonction St. Henri à 4 heures P. M., avec 20 minutes de retard à l'arrivée de la Rivière du Loup, attendu à Lévis à 5 heures P. M. Les personnes désirant expédier du Fret par le Chemin de Lévis & Kennebec, le pourront à la Jonction de St. Henri via le Grand-Tronc.

AVIS

Le et après JEUDEI 10 FEVRIER 1876, les Trains des Passagers de la Salle et du Fret, laisseront la Jonction de St. Henri tous les jours (les dimanches exceptés) pour la Jonction Scott (Bassé), arrivant aux stations intermédiaires, à l'arrivée du train de la Rivière du Loup venant de Lévis, à la Jonction St. Henri à 9 heures à M. Au retour, le train laissera la Jonction Scott à 1 heure P. M., arrivera à la Jonction St. Henri à 4 heures P. M., avec 20 minutes de retard à l'arrivée de la Rivière du Loup, attendu à Lévis à 5 heures P. M. Les personnes désirant expédier du Fret par le Chemin de Lévis & Kennebec, le pourront à la Jonction de St. Henri via le Grand-Tronc.

AVIS

Le et après JEUDEI 10 FEVRIER 1876, les Trains des Passagers de la Salle et du Fret, laisseront la Jonction de St. Henri tous les jours (les dimanches exceptés) pour la Jonction Scott (Bassé), arrivant aux stations intermédiaires, à l'arrivée du train de la Rivière du Loup venant de Lévis, à la Jonction St. Henri à 9 heures à M. Au retour, le train laissera la Jonction Scott à 1 heure P. M., arrivera à la Jonction St. Henri à 4 heures P. M., avec 20 minutes de retard à l'arrivée de la Rivière du Loup, attendu à Lévis à 5 heures P. M. Les personnes désirant expédier du Fret par le Chemin de Lévis & Kennebec, le pourront à la Jonction de St. Henri via le Grand-Tronc.

AVIS

Le et après JEUDEI 10 FEVRIER 1876, les Trains des Passagers de la Salle et du Fret, laisseront la Jonction de St. Henri tous les jours (les dimanches exceptés) pour la Jonction Scott (Bassé), arrivant aux stations intermédiaires, à l'arrivée du train de la Rivière du Loup venant de Lévis, à la Jonction St. Henri à 9 heures à M. Au retour, le train laissera la Jonction Scott à 1 heure P. M., arrivera à la Jonction St. Henri à 4 heures P. M., avec 20 minutes de retard à l'arrivée de la Rivière du Loup, attendu à Lévis à 5 heures P. M. Les personnes désirant expédier du Fret par le Chemin de Lévis & Kennebec, le pourront à la Jonction de St. Henri via le Grand-Tronc.

AVIS

Le et après JEUDEI 10 FEVRIER 1876, les Trains des Passagers de la Salle et du Fret, laisseront la Jonction de St. Henri tous les jours (les dimanches exceptés) pour la Jonction Scott (Bassé), arrivant aux stations intermédiaires, à l'arrivée du train de la Rivière du Loup venant de Lévis, à la Jonction St. Henri à 9 heures à M. Au retour, le train laissera la Jonction Scott à 1 heure P. M., arrivera à la Jonction St. Henri à 4 heures P. M., avec 20 minutes de retard à l'arrivée de la Rivière du Loup, attendu à Lévis à 5 heures P. M. Les personnes désirant expédier du Fret par le Chemin de Lévis & Kennebec, le pourront à la Jonction de St. Henri via le Grand-Tronc.

AVIS

Le et après JEUDEI 10 FEVRIER 1876, les Trains des Passagers de la Salle et du Fret, laisseront la Jonction de St. Henri tous les jours (les dimanches exceptés) pour la Jonction Scott (Bassé), arrivant aux stations intermédiaires, à l'arrivée du train de la Rivière du Loup venant de Lévis, à la Jonction St. Henri à 9 heures à M. Au retour, le train laissera la Jonction Scott à 1 heure P. M., arrivera à la Jonction St. Henri à 4 heures P. M., avec 20 minutes de retard à l'arrivée de la Rivière du Loup, attendu à Lévis à 5 heures P. M. Les personnes désirant expédier du Fret par le Chemin de Lévis & Kennebec, le pourront à la Jonction de St. Henri via le Grand-Tronc.

AVIS

Le et après JEUDEI 10 FEVRIER 1876, les Trains des Passagers de la Salle et du Fret, laisseront la Jonction de St. Henri tous les jours (les dimanches exceptés) pour la Jonction Scott (Bassé), arrivant aux stations intermédiaires, à l'arrivée du train de la Rivière du Loup venant de Lévis, à la Jonction St. Henri à 9 heures à M. Au retour, le train laissera la Jonction Scott à 1 heure P. M., arrivera à la Jonction St. Henri à 4 heures P. M., avec 20 minutes de retard à l'arrivée de la Rivière du Loup, attendu à Lévis à 5 heures P. M. Les personnes désirant expédier du Fret par le Chemin de Lévis & Kennebec, le pourront à la Jonction de St. Henri via le Grand-Tronc.

AVIS

Le et après JEUDEI 10 FEVRIER 1876, les Trains des Passagers de la Salle et du Fret, laisseront la Jonction de St. Henri tous les jours (les dimanches exceptés) pour la Jonction Scott (Bassé), arrivant aux stations intermédiaires, à l'arrivée du train de la Rivière du Loup venant de Lévis, à la Jonction St. Henri à 9 heures à M. Au retour, le train laissera la Jonction Scott à 1 heure P. M., arrivera à la Jonction St. Henri à 4 heures P. M., avec 20 minutes de retard à l'arrivée de la Rivière du Loup, attendu à Lévis à 5 heures P. M. Les personnes désirant expédier du Fret par le Chemin de Lévis & Kennebec, le pourront à la Jonction de St. Henri via le Grand-Tronc.

AVIS

Le et après JEUDEI 10 FEVRIER

